

L'ESSENTIEL DE LA QUINZAINE

Le Gouvernement évoque un fonds pour l'investissement des communes

Le bras de fer avec le Gouvernement se poursuit. Et les maires campent sur leur position : réduire l'ampleur et la durée de la baisse des dotations, seul moyen d'éviter l'impasse financière vers laquelle, disent-ils, les communes se dirigent. Pointée du doigt, la baisse des investissements des collectivités en 2014 et ses conséquences sur l'activité économique. L'Association des maires de France (AMF) l'estime aujourd'hui à 12,4% en 2014 pour le bloc communal. Soit «une perte sèche de 4,3 milliards d'euros» qui va se poursuivre, affirment-ils. Le Premier ministre répond aux élus par «un fonds spécifique de soutien pour créer un levier d'investissement au bénéfice des communes ou des intercommunalités», doté d'1 milliard d'euros, et dont l'idée fait son chemin depuis le congrès des maires. Pour le financer, l'utilisation des frais de gestion des impôts locaux versés par les collectivités à l'État a été évoquée par l'AMF. Mais rien de sûr, et aucune information sur les modalités de sa mise en œuvre, sur sa durée ni sur ses bénéficiaires. Le bloc communal, plus touché, veut des financements spécifiques pour toutes les communes.

FONDS EUROPÉENS

«Le critère n°1 du plan Juncker, c'est la rentabilité des projets»

Avec ses 315 milliards d'euros annoncés, le fonds européen d'investissement stratégique fait parfois rêver des collectivités qui y voient un complément aux fonds structurels, en méconnaissant souvent ses procédures. «Il faut donc bien que les collectivités ne le comprennent pas comme un remplacement de dotations publiques, souvent en baisse», alerte la Commission européenne. Et «les projets des collectivités locales, de par leur taille et leur faible risque, ne sont pas instinctivement la cible du fonds européen d'investissement stratégique», glisse-t-on. Les partenariats publics-privés sont favorisés et les PME représentent dans un premier temps la principale cible grâce à leur rapidité de réaction. Pour obtenir un soutien, quatre critères sont définis : la rentabilité économique, le caractère additionnel du fonds, la rapidité de mise en œuvre et répondre aux valeurs et stratégies économiques de l'UE. «Les objectifs restent quelque peu confus», estime Eulalia Rubio, de l'Institut Jacques Delors. «On est à la fois sur une logique à court terme de relance économique,

Pour l'AMF, si ces avancées sont «positives», elles ne répondent pas à la demande et sont loin d'être suffisantes. D'autant plus que les collectivités sont aussi touchées dans leur fonctionnement quotidien. Ainsi, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) estime que des «conséquences sur la qualité des services publics rendus» sont à craindre, accentuées par la nouvelle baisse du concours financier de l'État de 3,76 milliards en 2016. Selon un sondage de l'AMF, la majorité des communes interrogées envisagent «de réduire la masse salariale». À ce geste de Manuel Valls devrait s'ajouter l'élargissement de l'assiette de remboursement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), pour lequel les collectivités disposent depuis peu d'un prêt à taux zéro. François Baroin, le président de l'AMF, n'en démonte pas : «On avait demandé un allègement du calendrier et une baisse de volume, nous n'avons aucun des deux.» Les parties ont rendez-vous mi-juillet, avant les arbitrages du projet de loi de finances. En attendant, l'AMF va durcir le ton via «une campagne de mobilisation nationale». ■ J.V.

Communes nouvelles : plus de temps à perdre

Alors qu'au 1er janvier 2015 on comptait 25 communes nouvelles, l'Association des maires de France (AMF) a recensé, fin mai, 266 projets à l'étude. Ils concernent tant des communes rurales que des villes et leur périphérie ainsi que des intercommunalités. Le Grand Ouest est très moteur avec 20 ébauches dans la Manche, 19 en Maine-et-Loire, 15 dans l'Aveyron, 10 en Loire-Atlantique et autant dans l'Eure. «Nous recevons chaque jour de nouveaux projets», indique Marie-Cécile Georges, responsable du service intercommunalité et territoire à l'AMF. Selon cette dernière, cet élan est en partie lié à l'évolution du contexte territorial (fusion des Régions, extension des périmètres des intercommunalités) – qui impose aux communes de se renforcer – mais également aux dispositions plus favorables de la loi du 16 mars 2015, dont le pacte financier. Il accorde pendant trois ans un certain nombre d'avantages financiers aux communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016. Mais pour être officiellement créée à cette échéance, la commune nouvelle doit avoir été validée par un arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2015. Ce qui implique d'avoir bouclé la procédure dont le vote par chaque conseil municipal à l'automne. «Il convient d'informer le préfet très en amont du projet et de l'intégrer très vite dans la procédure», conseille Marie-Cécile Georges. ■

FABIENNE PROUX

L'ex-maire de Marvejols se suicide

Jean Roujon, l'ex-maire (DVD) de la ville de Marvejols, a mis fin à ses jours le 1er juin alors qu'il faisait l'objet de critiques sur son action. Battu aux municipales 2014, sa gestion municipale était contestée depuis plusieurs semaines par un audit financier établissant 12,8 millions d'euros de dettes et des «comptes non sincères». Dans un courrier adressé au journal départemental la Lozère-Nouvelle, il nie sa responsabilité, se disant «blessé et sali» par les «rumeurs les plus folles et les délires les plus médisants». L'ex-édile souligne également la période trouble faite «de baisses de dotations» à laquelle il avait dû faire face en tant qu'édile le conduisant à faire «des choix politiques budgétaires forts».